

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DE BANK JULIUS BAER EUROPE S.A. POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES SOUMISES AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les informations suivantes de Bank Julius Baer Europe S.A. («la Banque») vous donnent un aperçu du traitement de vos données par la Banque et vos droits à la protection des données y afférents. La nature des données explicitement traitées et la manière dont elles sont utilisées dépend des services demandés ou convenus.

1 Coordonnées de la personne responsable de la confidentialité des données de la banque

Bank Julius Baer Europe S.A.
Responsable de la protection des données
25, rue Edward Steichen
2540 Luxembourg
Luxembourg
dataprivacy.lux@juliusbajer.com

2 Quelles données sont utilisées par Julius Bär?

La Banque traite les données qu'elle obtient dans le cadre de la relation commerciale qu'elle entretient avec vous. Il s'agit notamment, outre les données à caractère personnel, des données qui vous identifient en tant que client(e) (p.ex. votre nom, adresse, numéros de téléphone, etc.) ou des données liées à d'autres informations qui servent à une telle identification (p.ex. un numéro de compte). En plus des données que vous communiquez directement à la Banque, cette dernière obtient et traite également des données vous concernant par le biais de sources accessibles publiquement (p.ex. Internet, réseaux sociaux, registres de débiteurs insolvables, registres fonciers, registres du commerce et d'associations, médias, etc.) ou auprès d'autres sociétés du Groupe Julius Bär ou de tiers autorisés.

Les informations personnelles suivantes sont traitées:

- les informations personnelles (nom, adresse et autres données de contact, date et lieu de naissance et nationalité);
- les données d'identification (p.ex. les documents d'identité) et les données d'authentification (p.ex. spécimen de signature);
- les informations relatives à une commande (p.ex. un ordre de paiement);
- les données relatives à l'exécution d'obligations contractuelles (p.ex. les données requises pour l'exécution d'un paiement);
- les informations concernant votre situation financière (p.ex. les données sur la solvabilité, les informations de notation [scoring/rating], les informations sur l'origine des avoirs);
- les données publicitaires et de vente;
- les informations contenues dans certaines notes de travail (p.ex. compte rendu de conseil);
- les données de communication (p.ex. l'enregistrement des conversations téléphoniques et des chats vidéo);
- ainsi que les autres données comparables aux catégories susmentionnées.

3 À quelles fins la banque utilise-t-elle vos données et sur quelles bases juridiques?

a) Pour l'exécution d'obligations contractuelles

Le traitement de vos données permet à la Banque de vous offrir les prestations convenues contractuellement avec vous. La finalité du traitement des données dépend en premier lieu des produits bancaires que vous demandez (p.ex. comptes, crédit, titres, dépôts, négoce). Vos données sont

notamment utilisées pour l'analyse des besoins, le conseil, la gestion de fortune et le suivi de son évolution ainsi que l'exécution de transactions. Vous trouverez des précisions à ce sujet dans vos documents contractuels ou dans les Conditions générales.

b) Dans le cadre d'une pesée des intérêts

Pour préserver les intérêts légitimes de la Banque ou ceux des tiers, la Banque traite en outre vos données aux fins suivantes:

- la prévention et l'élucidation d'infractions pénales;
- la vérification et l'optimisation de la procédure d'analyse des besoins ou de l'approche client directe;
- la gestion des risques (p.ex. le calcul des fonds propres à prendre en compte par les banques) au sein de la Banque ainsi que du Groupe Julius Bär;
- l'exercice de droits et la défense dans d'éventuels litiges judiciaires;
- la consultation et l'échange d'informations avec des guichets d'information (p.ex. registre de recouvrement) pour la détermination des risques de solvabilité ou de risques de défaut de paiement dans les opérations de crédit ou, si nécessaire, dans le cadre d'un compte de protection contre les saisies ou d'un compte de base;
- la publicité ou les enquêtes de marché et les sondages d'opinion, dans la mesure où vous n'avez pas contesté une telle utilisation de vos données;
- la sécurité informatique et le fonctionnement des outils informatiques de la Banque;
- la surveillance vidéo servant à préserver le droit de propriété ou à la collecte d'éléments de preuve en cas d'attaques à main armée ou de fraudes;
- les mesures relatives à la sécurité des immeubles et des installations (p.ex. le contrôle d'accès aux bâtiments);
- les mesures relatives à la conduite des affaires ainsi qu'au développement de services et de produits;
- la collecte de données personnelles auprès de sources publiques aux fins de l'acquisition de clients.

c) Sur la base de votre consentement

Si vous avez accepté que la Banque traite vos données personnelles dans un but précis (p.ex. l'évaluation des données de transaction à des fins de marketing), celle-ci peut traiter légitimement ces données auxdites fins. Vous êtes libre de retirer votre consentement à tout moment.

Veillez noter que ce retrait n'est valable que pour le futur. Le traitement des données effectué jusqu'au moment du retrait n'est pas affecté par celui-ci.

d) Sur la base de dispositions légales ou pour des motifs d'intérêt public

La Banque est soumise à diverses obligations légales (p.ex. la Loi luxembourgeoise relative au secteur financier, la Loi sur le blanchiment d'argent, les règlements et les circulaires de la CSSF [Commission de Surveillance du Secteur Financier],

Julius Bär

les lois fiscales) ainsi qu'aux prescriptions des autorités de surveillance bancaire (p.ex. la Banque centrale du Luxembourg et la CSSF). Les finalités du traitement comprennent notamment la vérification de la solvabilité, de l'identité et de l'âge, la prévention de la fraude et du blanchiment d'argent, l'exécution des obligations en matière de surveillance et de notification fiscales ainsi que l'évaluation et la gestion des risques au sein de la Banque et du Groupe Julius Baer.

4 Qui a accès à vos données?

Au sein de la Banque, seules les instances qui ont besoin de vos données pour l'exécution d'obligations contractuelles et légales ont accès à ces données (principe de «need to know»). Les prestataires de services et les personnes auxiliaires désignés par la Banque traitent vos données aux mêmes fins. Il s'agit d'entreprises notamment actives dans les domaines des services bancaires, des services informatiques, de la logistique, des services d'imprimerie, des télécommunications, du conseil, de la vente et du marketing.

Lorsque la Banque transmet vos données à des destinataires externes, elle est tenue de respecter la confidentialité des informations sur les clients (en vertu du secret bancaire défini à l'article 41 de la Loi de 1993 relative au secteur financier). Les informations vous concernant ne peuvent être transférées que si les dispositions légales sont respectées par la Banque, si vous avez donné votre consentement (p.ex. pour des transactions financières effectuées en votre nom), ou si la Banque est habilitée à fournir une référence bancaire. Dans ces conditions, les destinataires de données personnelles peuvent notamment être:

- les organismes et institutions publics (p.ex. la Banque centrale du Luxembourg, les autorités financières, les autorités judiciaires) en application d'une obligation légale ou administrative;
- d'autres institutions de crédit ou financières ou des institutions similaires auxquelles la Banque transmet vos informations personnelles dans le cadre de ses relations commerciales (p.ex. banque correspondante, banque de dépôt, courtiers, bourse de valeurs, guichets d'information);
- d'autres sociétés du Groupe Julius Baer à des fins de la gestion des risques en vertu d'obligations légales ou administratives.

D'autres destinataires potentiels d'informations personnelles sont des institutions pour lesquelles vous avez libéré la Banque, par déclaration ou consentement, du secret bancaire.

5 La banque transmet-elle vos données à l'étranger?

La Banque transmet vos données dans des pays qui ne sont pas membres de l'Espace économique européen lorsque:

- cela s'avère nécessaire pour l'exécution des commandes (p.ex. des ordres de paiement ou des ordres concernant des titres);
- cela est prescrit par la loi (p.ex. obligation de notification en matière fiscale); ou
- vous avez donné votre consentement.

Ces transferts de données sont sécurisés au moyen de garanties adéquates accordées par le destinataire à cette fin.

6 Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées?

La Banque traite et conserve vos données uniquement pendant la durée nécessaire à l'exécution de ses obligations contractuelles et légales.

Dans le cas où les données ne sont plus nécessaires pour l'exécution des obligations contractuelles ou légales, elles seront périodiquement supprimées, à moins qu'elles ne soient encore requises pour une poursuite du traitement temporaire. Un tel cas peut survenir pour les raisons suivantes:

- en cas d'exécution d'obligations de conservation liées au négoce ou à la fiscalité (p.ex. en vertu du Code de commerce, du Code général des impôts [Abgabenordnung], ou de la Loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée);
- en cas d'exécution de prescriptions spéciales obligeant la Banque à conserver des données pour une période de temps indéterminée, par exemple en anticipation de litiges juridiques.

7 Quels sont vos droits selon le RGPD?

Le Règlement général européen sur la protection des données vous octroie les droits suivants:

- d'exiger des informations sur les données personnelles conservées par la Banque;
- de demander que ces données soient rectifiées si elles sont incorrectes;
- de demander que ces données soient supprimées pour autant que la Banque ne puisse pas ou ne doive pas les conserver;
- de demander que le traitement des données soit limité
 - dans la mesure où vous avez contesté l'exactitude des données conservées par la Banque et que cette dernière n'a pas encore conclu son examen;
 - si la Banque est tenue de procéder à la suppression des données mais que vous avez contesté leur suppression; ou
 - si vous avez contesté le traitement mais qu'il n'a pas encore été déterminé si les motifs sur lesquels la Banque se fonde pour traiter vos données prévalent;
- de contester le traitement par la Banque
 - si la Banque traite uniquement les données sur la base de ses intérêts légitimes; dans ce cas, la Banque cessera le traitement des données, à moins que ses intérêts ne prévalent, ou qu'elle doit traiter les données afin d'exercer ses droits; ou
 - si le traitement est effectué en vue d'un marketing direct;
- d'exiger le transfert des données personnelles que vous avez mises à la disposition de la Banque, dans un format généralement utilisable, lisible par machine et standardisé.

Vous disposez en outre (le cas échéant) d'un droit de recours auprès des autorités compétentes de surveillance de la protection des données.

8 Quelles données devez-vous mettre à disposition de la banque?

La Banque a besoin que vous lui fournissiez les données nécessaires à l'établissement et à la mise en œuvre d'une relation commerciale, ainsi qu'à l'exécution des obligations contractuelles et/ou légales y afférentes.

Sans ces données, la Banque n'est en règle générale pas en mesure de conclure un contrat avec vous ou d'exécuter ce dernier.

La Banque est en particulier tenue, en vertu des dispositions légales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de vous identifier à l'aide de vos documents d'identification légitimation avant d'entamer une relation commerciale avec vous, et ainsi de relever et de conserver, votre nationalité, votre nom, votre date et lieu de naissance, ainsi que les informations figurant sur votre pièce d'identité. Pour que la Banque puisse respecter ces prescriptions, vous êtes tenu(e) de mettre à sa disposition les informations requises. Si des modifications devaient survenir au cours de la relation d'affaire, vous êtes tenu(e) d'en informer la Banque sans délai. Si vous omettez de fournir à la Banque les informations nécessaires, il ne lui sera pas possible d'établir ou de poursuivre une relation d'affaires avec vous.

9 La banque a-t-elle recours à un système automatisé d'aide à la décision?

La Banque n'a pas recours à un système entièrement automatisé d'aide à la décision pour l'établissement et la conduite de la relation commerciale. Si, dans des cas isolés, la Banque a exceptionnellement recours à un tel procédé, elle vous en informera séparément, pour autant que la loi l'exige.

10 Vos données sont-elles traitées de manière automatisée?

La Banque traite vos données de manière semi-automatisée dans certains domaines afin d'évaluer des critères personnels déterminés (profiling), par exemple dans les cas suivants:

Afin de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes et délits menaçant la propriété, la Banque procède, entre autres, à des évaluations des données (notamment

dans le domaine des paiements). Ces mesures sont destinées à assurer votre protection.

La Banque utilise des instruments d'évaluation pour vous proposer des informations intéressantes et pertinentes sur ses produits. Elle peut ainsi cibler sa communication et sa publicité, et effectuer des études de marché et des enquêtes d'opinion, en fonction des besoins.

Dans le cadre de l'évaluation de votre solvabilité, la Banque utilise un algorithme basé sur un procédé mathématique et statistique. Elle calcule ainsi la probabilité que les clients remplissent leurs obligations en matière de paiement. L'algorithme peut par exemple prendre en compte le niveau des revenus, les dépenses, les engagements en cours, la profession, l'employeur, la durée de l'emploi, l'expérience précédemment acquise dans la relation commerciale, les remboursements contractuels de précédents emprunts ainsi que les informations obtenues auprès d'institutions de crédit. Les résultats de l'analyse aident la Banque dans ses décisions en matière de vente de produits et font par ailleurs partie intégrante de la gestion des risques.

11 Vos données biométriques sont-elles utilisées?

Les données biométriques sont des informations personnelles particulièrement sensibles. La Banque exige donc, si nécessaire, un consentement séparé et explicite préalable avant d'utiliser vos empreintes digitales ou tout autre procédé d'identification biométrique en vue de l'accès à certaines applications.

12 Ou pouvez-vous consulter l'actuelle déclaration de confidentialité?

La présente Déclaration de confidentialité peut être modifiée à tout moment conformément aux dispositions applicables. La version actuellement en vigueur peut être consultée sur le site www.juliusbaer.com/clientdataprivacypolicy#Luxembourg.

13 Comment contacter la banque?

Votre chargé de clientèle ainsi que la personne responsable de la confidentialité des données se tiennent à votre disposition en cas de questions relatives au traitement de vos données.

Luxembourg, avril 2020